



PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

PREFET DU MORBIHAN



Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Île de Groix » Compte rendu du 20 mai 2015

Le 20 mai 2015 s'est tenue de 9H à 12H15, dans la salle des fêtes de la commune de l'île de Groix, la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Île de Groix ».

Le comité de pilotage était suivi l'après-midi d'une visite de site sur le terrain.

Présents :

YVON Dominique	:	Commune de Groix / Président du COPIL / Maire de Groix / Vice-Président de Lorient Agglomération
LE MENAC'H Gilles	:	Commune de Groix / 1 ^{er} Adjoint aux affaires générales, personnel et finances
GAMBINI Brigitte	:	Commune de Groix / 3 ^{ème} adjointe chargée des affaires scolaires, enfance - jeunesse et vie associative
HESS Jean-Marc	:	Commune de Groix / Conseillé municipal de l'opposition
REMY Marie	:	Commune de Groix / Directrice Générale des Services
VALENTIN Cécile	:	Commune de Groix / Chargée de mission tourisme durable
VEILLE Jean-Luc	:	Délégation à la Mer et au Littoral du Morbihan (PREMAR / DDTM) / Représentant du Préfet Maritime et du Préfet du Morbihan
OLLIVIER Sophie	:	Préfecture maritime de l'Atlantique / Adjointe au bureau Environnement marin et littoral
KERVENDAL Marie-Claude	:	Sous-Préfecture de Lorient / Secrétaire Générale Adjointe
PAILLAT Gilles	:	DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000
BLOT-ROUGEAUX Camille	:	Conservatoire du littoral / Chargée de mission
DELATOCHE Typhaine	:	Lorient Agglomération / Chargée de mission Natura 2000
DORÉ Orlane	:	Lorient Agglomération / Chargée d'opération Natura 2000
MARTIN Luke	:	Lorient Agglomération / Stagiaire
CASABONNET Hugues	:	Agence des aires marines protégées - Antenne Atlantique / Chargé de mission Natura 2000 Morbihan
BEERGUNNOT Gaëlle	:	Agence des aires marines protégées / Responsable de l'antenne Atlantique
ROBERT Catherine	:	Bretagne Vivante / Réserve Naturelle François Le Bail / Conservatrice de la réserve
BRINDEJONC Gaëtan	:	Bretagne Vivante / Réserve Naturelle François Le Bail / Stagiaire
RIO Annie	:	Bretagne Vivante / Vice-présidente
BASCK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
TONNERRE Laurence	:	Société de Chasse de Groix - Présidente
SAUVAGER Gérard	:	Société de Chasse de Groix - Secrétaire
MARTINIE-COUSTY Elodie	:	Union pour la Mise en Valeur du Morbihan (UMIVEM) - Présidente

RICARD Georges	:	Associations Eaux et Rivières de Bretagne
RICARD Marie	:	Associations Eaux et Rivières de Bretagne
LECERF Sophie	:	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) / chargée de mission Natura 2000
ANGUILL Jean-Marie	:	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan (CRPMEM) / Chargé de mission Système d'Information Pêche - VALPENA
CROUZET Jean-Michel	:	Club de plongée SUBAGREC

Excusés :

TREFFEL Jean-François	:	Sous-Préfecture de Lorient / Sous-Préfet
MARCILLAUD Thierry	:	Direction Départementale de la Cohésion Sociale / Directeur
MORVAN Nathalie	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Morbihan / Service Biodiversité
NICOT Hervé	:	DIRECCTE Bretagne / Pôle 3 E - SDET - Division Tourisme
CAPLANNE Sophie	:	Agence des aires marines protégées - Antenne Atlantique / Chargée de mission Natura 2000 Morbihan, usages, qualité de l'eau et base de données Atlantique Nord Est
DEVERNEY Ludovic	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Morbihan / Service Biodiversité
MUSSIÉ Frédéric	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS
QUETARD Nathalie	:	Agence de l'Eau Loire Bretagne
DERRIEN-COURTEL Sandrine	:	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) / Station de Biologie Marine de Concarneau
HARDEGUEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest / Déléguée antenne Bretagne
MASSIOT Pierrick	:	Conseil régional de Bretagne / Président
COUESPEL Thierry	:	Conseil Général du Morbihan / Chargé de mission
NICOLAS Armelle	:	Lorient Agglomération / Vice-Président à la prévention des risques et à la protection des espaces naturels
FAVREAU Anne-Marie	:	Lorient Agglomération / Directrice Environnement et Développement Durable
BLANDIN Marie	:	Lorient Agglomération / Chargée de mission Plan Local d'Urbanisme
VADIER-METRA Brigitte	:	Comité départemental du tourisme du Morbihan / Chargée de mission développement durable et nautisme
MATHIEU Jean-Pierre	:	Association des usagers de la mer de l'Île de Groix AUMIG
OSTI Alfred	:	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre CDRP
HUTINEL Marie-Pia	:	Association Saint Gunthiern
ADAM Jacqueline Michaëla	:	Association Saint Gunthiern
ANTICHE Franck	:	Agence d'urbanisme du Pays de Lorient (AUDELOR)
LE GARFF Bernard	:	Université de Rennes 1
HAURY Jacques	:	ENSAR - INRA - CNRS - Chercheur
GIDEZ Robin	:	Bretagne Vivante / Réserve Naturelle François Le Bail / Animateur
FILLAN Martin	:	Bretagne Vivante / Bénévole
BLANCHARD Jean-Luc	:	Bretagne Vivante / Bénévole

Document en téléchargement sur le site Internet http://groix.n2000.fr/COPIL_2015_05_20 :

- [Présentation générale](#) du déroulé de la réunion par différents intervenants,
- [Présentation état d'avancement du diagnostic écologique et organisation du diagnostic socio-économique du volet marin du DOCOB](#) par Hugues CASABONNET de l'AAMP,
- [Présentation du régime d'incidence au titre de Natura 2000 par la DREAL Bretagne](#) par Gilles PAILLAT de la DREAL Bretagne,
- Présentation des résultats des suivis écologiques par Catherine ROBERT de l'association Bretagne Vivante (à venir).

Dominique YVON introduit la réunion en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants au comité de pilotage du site Natura 2000 « Ile de Groix ».

Jean-Luc VEILLE remercie la mairie de Groix pour son accueil et invite à faire un tour de table des participants.

1 Animation du site Natura 2000

1.1 Arrêté préfectoral de désignation du comité de pilotage

Un nouvel arrêté préfectoral de désignation des membres du comité de pilotage a été pris. La liste des membres a été revue et actualisée. Les groupes de travail seront élargis à tous les acteurs concernés par les thématiques traitées.

1.2 Désignation par l'État du président du comité de pilotage

Jean-Luc VEILLE explique que conformément au code de l'environnement, s'agissant d'un site majoritairement marin, le préfet maritime de l'Atlantique et préfet du Morbihan président le comité de pilotage (COFIL). Les préfets peuvent néanmoins confier cette présidence à l'un des membres représentant d'une collectivité territoriale. Dominique Yvon, maire de Groix, s'est porté candidat à la présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Ile de Groix ».

En tant que représentant des préfets, **Jean-Luc VEILLE désigne Dominique Yvon comme Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Ile de Groix »** et le félicite pour son nouveau mandat.

1.3 Rappel de l'organisation des opérateurs locaux

Le site Natura 2000 « île de Groix » est désigné par arrêté ministériel au titre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore ». Le comité de pilotage Natura 2000 (COFIL) suit la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Sa constitution est définie par arrêté préfectoral. Le comité se compose des représentants :

1. Des collectivités territoriales et leurs groupements concernés (Commune de Groix, Lorient Agglomération, Syndicat du SCOT, Conseil Départemental du Morbihan et Conseil régional),
2. Des usagers,
3. Des services de l'État,
4. Des associations et des experts scientifiques.

En pratique, les préfets peuvent confier, sur proposition du COFIL, à un ou plusieurs membres de ce comité l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) :

1. La réalisation des études nécessaires,
2. La rédaction du Document d'objectifs (DOCOB),
3. La préparation et l'animation des réunions de groupes de travail et de comités de pilotage,
4. L'appui aux porteurs de projets pour les études d'incidences au titre de Natura 2000 et pour la mise en œuvre des actions du DOCOB,
5. Toute autre mission concourant à l'atteinte des objectifs du réseau Natura 2000.

Pour le site Natura 2000 « Ile de Groix », la **commune de Groix** et **Lorient Agglomération** ont été désignées **opérateur local** avec l'appui de l'**Agence des Aires Marines Protégées¹**, **opérateur conjoint**, pour la rédaction de la partie marine du document d'objectifs :

1. **Marie REMY**, directrice générale de Groix, est la référente technique de la commune pour le suivi de Natura 2000.
2. **Typhaine DELATOUCHE** et **Orlane DORÉ** sont les deux chargées de mission Natura 2000 de Lorient Agglomération en charge de l'animation du site « Ile de Groix ».
3. **Hugues CASABONNET** et **Sophie CAPLANNE** (actuellement en congé maternité) sont les deux chargés de mission de l'antenne atlantique de l'AAMP (basée à Nantes) qui travaillent en équipe pour l'animation et la rédaction de la partie marine des DOCOBs morbihannais.

¹ L'Agence des Aires Marines Protégées est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Écologie ayant pour vocation d'appuyer la création, l'animation et la gestion d'aires marines protégées. Elle a également un rôle d'appui aux politiques publiques se déroulant en mer : Natura 2000, Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

2 Document d'objectifs du site Natura 2000

2.1 Planning de travail pour la rédaction du DOCOB

Typhaine DELATOUCHE rappelle que le document d'objectifs a été rédigé en concertation avec tous les acteurs locaux de l'île de Groix et validé en juillet 2004 ([télécharger le DOCOB](#)).

Ce document comprend :

1. Un état initial de l'environnement,
2. Un diagnostic des activités socio-économiques,
3. Un ensemble de propositions de mesures de gestion pour concilier préservation du patrimoine naturel et maintien des activités humaines.

Le premier document d'objectifs a été rédigé pour un site restreint. En 2008, le site Natura 2000 a été élargi en mer.

Il est donc prévu de mettre à jour ce document d'objectif après une phase d'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB pour sa partie terrestre.

Un document d'objectifs unique sera rédigé pour les parties marines et terrestres. Des groupes de travail seront mis en place afin d'assurer une large concertation. La validation du DOCOB complet est prévue pour juin 2017.

2.2 Présentation des éléments méthodologiques pour l'évaluation du document d'objectifs (DOCOB)

Typhaine DELATOUCHE explique qu'en 10 ans (2004-2014) la majorité des actions prévues dans le document d'objectifs ont été réalisées avec succès :

1. **Action de maîtrise de la fréquentation** (barrière, pose-vélo, suppression de route, panneaux d'information...) sur les sites du Trou du Tonnerre, du Camps des Gaulois, de la Pierre blanche, de Saint-Nicolas, du Trou de l'enfer, du sentier côtier de Locmaria à la Pointe des Chats...
2. **Action de fauche de la lande et d'enlèvement de pins à Pen Men**. Le fait d'enlever des arbres devrait permettre aux vents et aux embruns de limiter l'enfrichement des landes et favoriser l'implantation d'espèces caractéristiques du littoral. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'enlèvement des pins sur la lande.
3. **Action d'enlèvement d'espèces invasives** (griffe de sorcière) par le chantier Nature et Patrimoine,
4. **Suivis écologiques**, inventaire de la faune et de la flore. Ces inventaires démontrent l'effet bénéfique des actions et que des végétations spécifiques des milieux naturels littoraux ont repoussé sur les zones initialement dégradées.

Dominique YVON précise qu'il ne reste plus qu'à intervenir sur le parking de Pen Men pour finir la protection des pelouses littorales autour de l'île de Groix.

L'évaluation du Document d'Objectifs sera réalisée par Typhaine Delatouche et comprendra notamment :

1. L'évaluation du contenu du document d'objectifs dans un objectif de réactualisation (contenu réglementaire, mise à jour juridique, diagnostic socio-économique et écologique),
2. Bilan de l'ensemble des actions réalisées (description, coût, photo/avant après, réussite de l'opération). Il est proposé de vulgariser ces résultats par une exposition dans les locaux du Phare de Pen Men et mise en ligne sur les sites Internet de la commune et de Natura 2000 (<http://groix.n2000.fr/>),
3. Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et définition des enjeux de conservation sur la base des études et suivis écologiques menés sur le site mais avec une prise en compte des nouvelles connaissances aux échelles régionales et nationales.

Des groupes de travail seront mis en place :

1. Pour la réalisation de l'évaluation,
2. Pour la mise à jour de la partie terrestre du DOCOB et notamment la définition de nouvelles actions à inscrire dans le document d'objectifs (gestion des landes, gestion des espèces invasives, maîtrise de la fréquentation...).

2.3 État d'avancement du diagnostic écologique et organisation du diagnostic socio-économique du volet marin du DOCOB

Hugues CASABONNET présente les missions, l'organisation de l'Agence des Aires Marines Protégées et plus particulièrement son implication sur le site « Ile de Groix ». En 2013, un rôle d'appui à la gestion des espaces marins des sites Natura 2000 a été confié à l'Agence des Aires Marines Protégées par l'Etat. Dans ce cadre l'AAMP est en charge de mettre à jour la partie marine du DOCOB du site de l'Ile de Groix, en collaboration avec les opérateurs locaux.

Il présente l'état d'avancement du diagnostic écologique de la partie marine du site. Celui-ci repose principalement sur l'analyse des résultats du programme d'inventaire et de cartographie des fonds marins (CARTHAM) qui a été réalisé pour de nombreux sites Natura 2000 dans le cadre d'un marché national et piloté par l'AAMP. A ce stade, le rapport synthétique de ce programme pour le site de l'Ile de Groix est téléchargeable sur le site Internet <http://groix.n2000.fr/> : [présentation](#).

L'antenne atlantique est actuellement en train de valoriser et de mettre à jour les résultats de ce programme à l'échelle locale de chaque site mais aussi à l'échelle de la façade. Ces travaux serviront de base au diagnostic écologique du DOCOB. Ils pourront être complétés par les informations complémentaires pouvant être mobilisées localement et à partir des retours d'expériences des acteurs locaux.

Des travaux seront également lancés dans les prochains mois pour réaliser le diagnostic socio-économique des activités présentes dans la partie marine du site.

Hugues CASABONNET invite les membres du comité de pilotage à identifier les acteurs de la mer et à le contacter pour la réalisation du diagnostic socio-économique. Toutes les propositions sont à envoyer à l'adresse mail : hugues.casabonnet@aires-marines.fr.

Typhaine DELATOUCHE précise qu'un travail de coordination est engagé avec les chargés de mission de l'AUDELOR, responsables de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et de la mise en œuvre du volet mer du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient (SCOT). Ceci afin de bénéficier de l'important travail de concertation déjà engagé sur la mer et d'éviter le travail en doublons auprès des différents acteurs.

Hugues CASABONNET précise que le DOCOB n'aura pas pour objectif de faire un inventaire exhaustif des activités marines mais qu'il ciblera les activités ayant des interactions potentielles avec la conservation des milieux naturels et des espèces visées par la directive « Habitats, Faune, Flore ». Il s'agira de caractériser ces activités et la nature des interactions avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. En fonction des objectifs de conservation du site, des mesures de gestion seront définies pour y répondre.

2.3.1 Echanges concernant les activités nautiques

Dominique YVON met en évidence qu'il y a de plus en plus de plongeurs sous-marins et qu'il lui semble que le site a atteint un seuil limite de capacité d'accueil. Certains plongeurs mettent à l'eau leur embarcation au port de Kerroc'h pour venir plonger autour de Groix. D'autres viennent du Finistère de 70 à 80 plongeurs/an et mettent à l'eau entre le Sémaphore et Port Lay. Les plongeurs du club nautique de Kerguelen arrivent particulièrement nombreux et sans respecter les autres usagers : forte vitesse (30 à 35 nœuds), dérapage, altercations verbales.... Il demande si Natura 2000 pourra résoudre ce genre de problèmes en mettant en place des réglementations.

Jean-Marc HESS et d'autres participants confirment que le comportement des membres du club nautique de Kerguelen dérange les autres usagers (Ils rasant les autres utilisateurs à grande vitesse). Il rappelle la réglementation qui limite la vitesse à 5 nœuds dans la bande des 300 m à compter de la limite des eaux. Il confirme que tous les plongeurs utilisent la même zone qui est abritée du vent et de la houle.

Hugues CASABONNET explique que Natura 2000 n'a pas vocation à régler les problèmes de conflits d'usages ou à imposer une réglementation spécifique pour la plongée (sauf s'il existe un risque pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire). Cependant, le fait de mettre les différents acteurs autour de la table pour échanger pourrait aider à régler ce genre de problématique dans le cadre des groupes de travail.

Jean-Luc VEILLE précise que la Délégation à la mer et au littoral du Morbihan peut intervenir pour régler des conflits individuels (détermination des circonstances et résolution des problèmes) via le sémaphore de Groix. Il précise qu'il est toujours plus facile de trouver des solutions avec des structures organisées qu'avec des individuels.

Typhaine DELATOUCHE précise que Lorient Agglomération prendra contact avec les responsables du centre nautique pour l'informer de la situation. Ceci pourra déjà peut être régler une partie du problème.

Jean-Michel CROUZET participe à l'état initial du DOCOB en réalisant depuis 10 ans des inventaires de l'ensemble des espèces marines rencontrées autour de l'île de Groix (Cf. [Présentation illustrée](#) des fonds marins faites par Jean-Michel CROUZET en comité de pilotage en 2012). Hugues Casabonnet reprendra contact dans ce sens pour valorisation ces travaux dans le cadre de la partie marine du DOCOB.

2.4 Constitution de groupes de travail

Hugues CASABONNET soumet les projets de thème des groupes de travail pour avis aux membres du comité de pilotage (Cf. Tableau ci-après).

Description des projets de groupes de travail et calendrier prévisionnel

Phase de concertation	Objet de la réunion	Nombre de réunions	Période prévisionnelle
GT « Evaluation du DOCOB »	Ce groupe de travail a pour objectif faire le bilan et l'évaluation du DOCOB du site Natura 2000 « Ile de Groix » : <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs de 2004 à 2014, • État des connaissances et évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces de la directive « Habitats, Faune, Flore » (partie terrestre), • Réactualisation du DOCOB (mise à jour), • Prise en compte de l'extension en mer. 	1 réunion	Fin juin 2015
GT « État initial et enjeux écologiques »	Ce groupe de travail a pour objectif de dresser et partager le diagnostic de l'état initial écologique marin du site c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des espèces, des habitats naturels et des fonctionnalités écologiques, - Identification des enjeux de conservation pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Ainsi, le site dispose d'inventaires réalisés lors des programmes de connaissance CARTHAM et PACOMM qui constituent une bonne base de travail. L'état initial sera complété par d'autres données bibliographiques et par les informations que vous pourrez apporter.	2 réunions	1 ^{ère} quinzaine juillet 2015 et Sept. /Oct. 2015
GT « État initial socio-économique »	Ce groupe de travail a pour objectif de dresser et partager le diagnostic de l'état initial des activités socio-économiques et des usages qui ont lieu sur le site. Les informations seront principalement recueillies grâce à : <ul style="list-style-type: none"> - Des enquêtes et questionnaires diffusés auprès des différentes fédérations, - Vos contributions. 	2 réunions	Sep. /Oct. 2015 Nov. /Déc. 2015
GT élargi ou COPIL « Validation de l'état initial et des enjeux »		1 réunion	Janvier 2016
GT « Définition des objectifs »	Ce groupe de travail a pour but d'établir les objectifs du site Natura 2000 à long terme et de les traduire en termes : <ul style="list-style-type: none"> - De résultats/états souhaités, - D'indicateurs permettant d'évaluer dans quelles mesures ces objectifs sont atteints ou non, Concrètement, il s'agit de définir pour chaque enjeu, ce à quoi on souhaite arriver et la façon de le mesurer.	1 ou 2 réunions	Mars/avril 2016
GT élargi ou COPIL « Validation des objectifs »		1 réunion	Juin 2016
GT « Définition des mesures et actions de gestion »	Ce groupe de travail consiste à définir les mesures/actions qui devront être mises en place pour répondre à l'ensemble des objectifs fixés (objectifs à long terme et éventuellement objectifs opérationnels) et ainsi maintenir ou restaurer le bon état de conservation des habitats et espèces ainsi que leurs fonctionnalités. »	1 ou 2 réunions	2 ^{ème} semestre 2016
COPIL « Validation de la partie marine du DOCOB »		1 réunion	Juin 2017

Gilles PAILLAT précise que cette proposition de cadre de travail pourra être modifiée en fonction des besoins.

Les membres du comité de pilotage valident cette proposition.

Il est proposé aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux autres acteurs concernés de s'inscrire en ligne sur la page : http://groix.n2000.fr/Inscription_GT_mer. Les documents de travail seront téléchargeables sur la page : http://groix.n2000.fr/GT_mer.

3 Bilan de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB et perspectives

3.1 Gestion des espèces invasives / Projet de contrat Natura 2000

Catherine ROBERT précise que dès qu'il y a de la repousse de griffes de sorcières à Stang Er Marc'h, elle alerte Ludovic YVON qui fait alors intervenir le chantier Nature pour l'enlèvement des jeunes pousses.

Orlane DORÉ rappelle que la commune de Groix souhaite pouvoir limiter le développement de l'herbe de la Pampa (espèce invasive). A partir de 2016, un contrat Natura 2000 pourrait permettre d'appeler des financements Etat/Europe pour le site Natura 2000, sous réserve de validation du dossier (Prévoir de déposer un dossier de candidature en 2015).

Marie REMY précise que la Commune a demandé l'accord des principaux propriétaires pour les travaux. Seule une personne avait refusé l'intervention prévue pensant réussir à « gérer » lui-même la plante. Elle rappelle qu'un document de sensibilisation de la population (plaquette d'information) est en projet.

L'intervention devra être également réalisée en dehors du site Natura 2000 pour limiter la dissémination de l'espèce. Certains secteurs sont très difficiles en termes d'intervention (falaises). Cependant les interventions hors du périmètre Natura 2000 ne sont pas éligibles à des subventions Natura 2000.

Typhaine DELATOUCHE propose d'étudier l'éligibilité d'un projet global sur la gestion des espèces invasives de l'île de Groix dans le cadre du LEADER du Pays de Lorient dont le dossier est à l'étude à l'échelle régionale. Le projet de fiche action 3.4 « optimiser et valoriser les espaces agricoles, naturels et forestiers » pourrait peut-être convenir à un projet alliant :

- Mise à jour de l'inventaire/cartographie des espèces invasives (toutes espèces confondues) de façon participative avec la population locale,
- Mise en place d'action de suppression des plantes dans le site et hors du site Natura 2000 :
 - Action participative avec chantier bénévole,
 - Intervention d'entreprise pour l'arrachage des pieds faciles d'accès (essentiellement griffe de sorcière et herbe de la pampa),
 - Intervention d'entreprise spécialisée pour les plantes dans des situations difficiles d'accès (falaises).
- Communication sur les problèmes des invasives avec des propositions de plantes alternatives à utiliser dans les aménagements paysagers.

Stéphane BASCK demande si des espèces invasives ont été identifiées dans la partie marine.

Hugues Casabonnet informe qu'aucune espèce invasive n'a été identifiée dans le cadre du projet CARTHAM.

Jean-Michel CROUZET précise que, dans le cadre de ses inventaires, il a noté des espèces exotiques qui n'ont pas de caractère invasif.

Stéphane BASK invite à mettre en place une surveillance de ces espèces qui restent souvent au stade de latence pendant de nombreuses années avant le bloom de la population.

Jean-Michel CROUZET rappelle que ces relevés font l'inventaire exhaustif des espèces depuis 2004 ce qui permet de noter l'apparition de nouvelles espèces.

Elodie MARTINIE-COUSTY demande si cet inventaire comprend les microorganismes.

Gaëlle BEERGUNOOT précise que ce n'est pas le cas mais informe que le Parc Marin d'Iroise met en place une surveillance des microorganismes exotiques au niveau portuaire (uniquement des suivis tant que pas de prolifération). De même, des recherches génétiques sont menées sur la Bretagne Nord à la station de Roscoff.

3.2 Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC)

Typhaine DELATOUCHE rappelle qu'en 2008, la commune de Groix avait monté un projet de Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAEt). En 2015, certains agriculteurs souhaitaient pouvoir bénéficier de fonds européens. L'association Bretagne Vivante a déposé un Projet Agroenvironnemental Climatique 2015-2020 conjoint pour l'île de Groix et Belle-Ile. Ce projet souffrant d'un manque de concertation, la Région Bretagne a proposé de l'accepter dans un premier temps uniquement pour le territoire de Groix et pour la seule année 2015. Les notices de territoire pour l'année 2015 vont paraître prochainement.

Une étude sur les espaces agronaturels de l'île de Groix a été réalisée en 2012/2013 sous maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération et en concertation ([télécharger l'étude](#)). Elle pourra servir de base à une

réflexion sur la place de l'agriculture en lien avec Natura 2000 et la définition d'un Projet Agroenvironnemental Climatique 2016/2020 pour l'île de Groix. Des réunions entre les agriculteurs de l'île et Luc GUIHZARD, animateur de Bretagne Vivante, ont déjà eu lieu à ce sujet et vont se poursuivre. Les acteurs locaux pourront aussi être associés à ce projet : commune, chambre d'agriculture, chasseurs...

Jean-Marc HESS demande si des subventions dans le cadre des Mesures agroenvironnementales et climatiques MAEC peuvent être accordées pour la recréation de talus.

Gilles PAILLAT précise que dans les MAEC seul l'entretien est financé. Pour la création de nouveau talus et de nouvelles haies, c'est le programme Breizh Bocage qui doit être sollicité.

3.3 Suivis écologiques

Compte tenu du temps de parole restreint, Typhaine DELATOUCHE propose de repousser la présentation des résultats des suivis écologiques au groupe de travail sur l'évaluation du DOCOB.

Les résultats des suivis botaniques pour l'évaluation des mesures de gestion reconduits en 2014 sont en téléchargement sur le site Internet :

- Suivi de la gestion des landes à Pen Men,
- Suivi des interventions sur les griffes de sorcière à Stang Er Marc'h,
- Suivi des actions de maîtrise de la fréquentation sur les pelouses littorales sur la Pointe de l'Enfer.

→ Perspective pour la poursuite de ces inventaires

Elle précise qu'un travail de réflexion devra être réalisé afin de définir les suivis à poursuivre dans les années à venir. Ceci pourra être précisé lors des groupes de travail pour l'élaboration du DOCOB.

3.4 Maîtrise de la fréquentation

Les aménagements progressifs ont permis la réussite des opérations sur les différents sites. Sur le secteur de la Pointe de l'Enfer : les personnes utilisent maintenant naturellement le premier parking.

→ Perspective d'aménagement du secteur de Pen Men

Personne ne conteste actuellement le parking qui a été créé dans les années 80 sur la réserve naturelle. Il sera possible d'envisager un recul progressif du parking actuel mais en associant largement la population locale. Cette action pourrait bénéficier de subventions dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Ce projet pourra être discuté dans le cadre de la réflexion sur les nouvelles fiches action du DOCOB.

3.5 Outil de communication sur Natura 2000 au Pays de Lorient

3.5.1 Panneau sur l'agrion de Mercure

L'association Saint-Gunthiern a posé un panneau d'information sur l'agrion de Mercure au niveau du Lavoir de Fontenard.

3.5.2 Article Pen Ar Bed

Publication d'un article dans la revue scientifique de l'association Bretagne Vivante « Pen Ar Bed » sur les résultats des suivis écologiques menés dans le cadre de la réhabilitation du littoral de Guidel-Ploemeur et de Groix. La revue parue en février 2015 est disponible à la maison de la Réserve ou sur commande au siège de l'association Bretagne Vivante.

3.5.3 Vulgarisation des suivis écologiques

Un important travail de vulgarisation des résultats des suivis écologiques menés sur le littoral de Groix a été réalisé :

1. Interventions lors du colloque national sur la restauration végétale (REVER, Rouen),
2. 1 visite guidée du littoral de Groix labellisée journée de l'Ingénierie écologique en juin 2014.

3.5.4 Projet de Film sur Natura 2000 au Pays de Lorient

Lorient Agglomération réalise un court métrage de 15 minutes pour présenter de façon pédagogique et courte :

1. Le programme Natura 2000,
2. Les sites Natura 2000 du Pays de Lorient ainsi que leurs milieux et espèces emblématiques,
3. Des illustrations d'expériences positives menées sur les sites Natura 2000.

- Public visé :
 1. Élus et agents de Lorient Agglomération et des communes concernées par Natura 2000,
 2. Membres de Comités de Pilotage et Groupes de Travail Natura 2000,
 3. Internautes (mise en ligne sur les sites Internet Natura 2000).
- Séquencement du film pour pouvoir passer des extraits par thématique en fonction des usages et des sites (conférence, groupe de travail, comité de pilotage).
- Planning prévisionnel d'avril à novembre 2015.

Orlane DORÉ précise qu'une partie du film sera tournée sur l'île de Groix et qu'un court métrage concernera la partie marine du site Natura 2000.

3.5.5 *Projet d'application web de découverte des sites Natura 2000*

Luke MARTIN conçoit et réalise, dans le cadre de son stage à Lorient Agglomération, un outil web pédagogique interactif pour téléphone mobile et tablette permettant de découvrir les actions menées pour protéger les milieux et les espèces, les résultats obtenus et des recommandations. L'utilisateur sera ainsi amené à adopter une attitude responsable tout en s'intéressant au programme Natura 2000.

L'outil pourrait être accessible à partir des sites Internet suivants :

1. Site Internet de Lorient Agglomération,
2. Sites Internet Natura 2000,
3. Site Internet de l'Office du tourisme,
4. Site Internet des communes concernées.

3.6 Assistance des porteurs de projets pour les études d'incidence au titre de Natura 2000

Gilles PAILLAT fait une présentation du régime des évaluations des incidences incluant le nouveau dispositif spécifique à Natura 2000.

Orlane DORÉ rappelle le rôle des chargés de mission Natura 2000 pour l'assistance des porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier d'évaluation des incidences. En 2014, 12 projets ont été assistés sur la commune de Groix, dont 6 manifestations et culturelles sportives et 6 projets de travaux / PLU.

Annie RIO demande si une base de données regroupe toutes les études d'incidences réalisées afin d'évaluer les impacts cumulés globaux des activités et projets.

Gilles PAILLAT rappelle que le pétitionnaire doit avoir une connaissance de son territoire. Il est difficile d'avoir connaissance de toutes les activités, mais il peut se baser sur le DOCOB même s'il est parfois ancien et que de nouvelles activités sont apparues. Les services de l'État enregistrent les informations et réfléchissent actuellement sur un système d'analyse des effets cumulés.

Annie RIO demande si l'information est collectée à l'échelle des sites Natura 2000.

Orlane DORÉ précise qu'elle enregistre les EIN2000 dont elle a connaissance, mais elle n'est pas systématiquement contactée par les porteurs de projet.

Elodie MARTINIE-COUSTY demande si dans le cadre de l'état des lieux des usages sur la partie marine, il serait défini une capacité maximum d'accueil du site par activité, un peu comme dans le cadre du travail prospectif du SCOT. Des idées de quota ont été évoquées dans le cadre de GIZC en imaginant un scénario différent de l'augmentation permanente des activités.

Jean-Luc VEILLE précise qu'il y a 350 manifestations nautiques par an organisées dans le Morbihan. Pour lui, il ne faut pas avoir une vision trop restrictive des activités humaines et notamment vis-à-vis des organisateurs. Cela risquera de développer des activités non déclarées qui sont plus difficiles à encadrer et notamment d'un point de vue de la sécurité/organisation des secours.

Elodie MARTINIE-COUSTY précise qu'il ne s'agit pas forcément de restreindre, mais de mieux organiser et de les rendre compatibles entre elles et vis-à-vis des contraintes environnementales.

Hugues CASABONNET précise que la question de la capacité de charge des milieux naturels est un sujet de recherche actuel. De même, du côté maritime, des critères de « bon » état de conservation des habitats marins sont encore peu développés d'un point de vue scientifique. Néanmoins des éléments de réponse peuvent être fournis en observant l'évolution dans le temps de l'état des habitats, ce qui nécessite la mise en place de suivis. La Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) apportera des réponses à ce sujet à travers son programme de surveillance (sens écologique et non de police).

Gaëlle BEERGUNOOT précise en effet qu'un programme de surveillance du milieu marin va être mis en place dans le cadre de cette directive en y intégrant les Aires Marines Protégées (AMP). A ce titre les sites Natura 2000 seront sûrement des sites privilégiés pour la mise en place des suivis prévus par la DCSMM.

4 Questions diverses

4.1 Inventaire des munitions immergées

Elodie MARTINIE-COUSTY précise que de nombreuses munitions datant de la guerre 14-18 et des essais militaires sont immergés autour de Groix. Pour elle, il serait intéressant de faire un suivi de ces sites d'immersion dont certaines munitions sont dans état de décomposition assez avancé.

Jean-Luc VEILLE répond, tout en précisant qu'il n'est pas qualifié pour répondre pour le Ministère de la défense, que dans la mer du Nord environ 500 munitions sont détruites par an (échouage sur les plages) et que cela engendre des coûts très importants. Plus localement, dans le cadre du projet d'extraction des granulats une magnétométrie des fonds avait été réalisée. Cependant, les munitions se déplacent beaucoup. Un suivi coûterait très cher.

4.2 Requin pèlerin

Elodie MARTINIE-COUSTY demande s'il est question du requin pèlerin dans le cadre des inventaires.

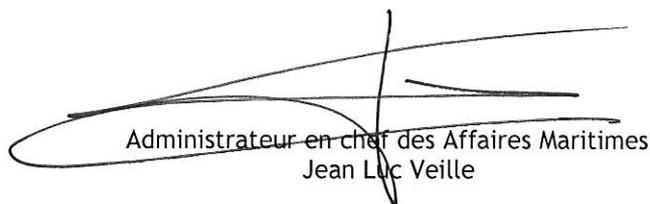
Gaëlle BEERGUNOOT explique que le requin pèlerin n'est pas une espèce d'intérêt communautaire ciblée par la directive « Habitats, Faune, Flore ». Cependant des travaux scientifiques sont menés par l'APEC (association de protection des sélaciens ayant produit le film « Des requins et des hommes »). Des requins pèlerins sont balisés pour mieux connaître leur répartition et leurs déplacements.

Jean-Marc HESS précise qu'il n'en voit presque plus autour de Groix, peut-être un ou deux par an qui passent.

5 Conclusion

Dominique YVON remercie l'ensemble des participants et les invite à participer aux futurs groupes de travail.

Pour le préfet du Morbihan et le préfet maritime
de l'Atlantique,


Administrateur en chef des Affaires Maritimes
Jean Luc Veille